

Vos questions / nos réponses

Sortir de la cocaïne

Par [Profil supprimé](#) Postée le 27/11/2018 20:39

Bonjour je me présente je m'appelle alex j'ai 44, ans et je suis devenu dépendant à la cocaïne...au départ c'était juste en soirée puis de plus en plus rapproché jusqu'au ou je me retrouve avec de grosses difficultés financières et des dettes dûes à la chute de mon commerce ...et depuis toutes ces lettres convocation d'huissier etc je consomme tous les jours...

Aujourd'hui je voudrais me sortir de la , je voudrais partir en cure même en Suisse ou Belgique si il faut à condition que ce soit un centre qui ne nous laisse pas sortir au bout d'une semaine et surtout sans traitement de substitution...est ce que quelqu'un peut m'orienter ?

Bien cordialement

Mise en ligne le 29/11/2018

Bonjour,

Si votre souhait est de vous orienter vers une prise en charge hospitalière pour vous sevrer de la cocaïne, sachez que selon les établissements mais aussi selon la nature de vos difficultés, les temps de séjour peuvent être plus ou moins longs, allant généralement d'une à trois ou quatre semaines. Une fois le sevrage effectué, il est toujours possible d'intégrer d'autres établissements assurant ce que l'on appelle des soins de suite, visant la consolidation de l'arrêt. Dans tous les cas, cela reste des prises en charge libres en secteur ouvert. Vous trouverez ci-dessous des liens vers des articles de notre site vous présentant ces différents dispositifs de soins ainsi que la possibilité de trouver des coordonnées sur tout le territoire national.

Au-delà des temps de soins résidentiels, la recommandation à la sortie est de maintenir une prise en charge ambulatoire, via des rendez-vous réguliers, toujours dans l'idée de consolider l'arrêt et d'éviter la reconommation. Ce sont en général les CSAPA (Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) qui assurent ces accompagnements.

Concernant la substitution, il n'en existe pas à proprement parler pour la cocaïne. Au cas par cas et selon les difficultés éprouvées au sevrage, les médecins addictologues peuvent prescrire, si nécessaire, des traitements visant à accompagner l'arrêt sans que cela relève de la substitution.

Nous ne pourrons vous renseigner quant aux dispositifs de soins en addictologie chez nos voisins mais nous vous joignons ci-dessous les liens vers les sites de nos homologues suisses et belges pour que vous puissiez si vous le souhaitez vous en rapprocher.

Nous restons disponibles bien sûr dans le cas où vous auriez besoin de revenir vers nous. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Cordialement.

En savoir plus :

- ["L'aide spécialisée"](#)
- ["Les soins après l'arrêt"](#)

Autres liens :

- ["Info Drog" \(Suisse\)](#)
- ["Infor Drogues" \(Belgique\)](#)